

RÉALISATIONS 2022



V I V
A N T
I C I

MOT DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec plaisir et satisfaction que nous vous offrons une fois de plus le cahier des réalisations, cette fois-ci pour l'année 2022, réalisé en partenariat avec l'équipe du Journal Les 2 Rives. Encore cette année, nous souhaitons vous faire connaître le rigoureux travail de l'équipe de la MRC (membres du Conseil et personnel).

Après plus de 40 années d'existence, il nous importe de faire connaître la MRC, cet organisme régional dont le rôle premier était lié à l'aménagement du territoire et qui avait été créé pour remplacer les conseils de comté qui regroupaient uniquement les municipalités rurales desservies par le Code municipal.

Les MRC, quant à elles, regroupent autant les municipalités régies par le Code municipal que les villes régies par la Loi sur les cités et villes. Le fait de regrouper l'ensemble des municipalités d'un territoire permet de créer de véritables territoires d'appartenance pour favoriser la concertation et le développement des régions en impliquant toutes les municipalités. Dans notre cas, cette implication s'avère une véritable complémentarité rurale-urbaine.

Nous profitons de l'occasion pour souligner la précieuse collaboration des citoyennes et citoyens ainsi que des représentantes et représentants d'organismes impliqués dans les comités de la MRC et les remercier de leur apport. Leur contribution permet d'améliorer la concertation et d'offrir un milieu de vie agréable adapté aux réalités observées.

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter, avant de terminer ce mot d'introduction, que la région est présentement en mouvement grâce à la cohésion observée entre l'ensemble des municipalités et les organismes du territoire. Cette cohésion fait en sorte que nous travaillons tous ensemble pour vous afin de développer notre belle région!

Bonne lecture!

Sylvain Dupuis, préfet
Denis Boisvert, directeur général

QU'EST-CE QU'UNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ?

Une municipalité régionale de comté (MRC) est le regroupement des municipalités d'un même territoire d'appartenance pour former une entité administrative. Aussi reconnues comme gouvernements de proximité, les MRC font partie intégrante de l'État québécois. Pour Pierre-De Saurel, on parle donc de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska.

La MRC gère l'organisation régionale de son territoire afin d'y favoriser une occupation dynamique, une qualité de vie et un rayonnement approprié. Grâce à son expertise multidisciplinaire, elle exerce des compétences qui lui ont été attribuées par le gouvernement du Québec (compétences obligatoires). Les membres du Conseil ont également convenu, au fil des années, de déclarer des compétences facultatives en fonction des problématiques ou des caractéristiques régionales. C'est ainsi que la MRC planifie et coordonne le développement régional, assure une prestation de services de qualité pour sa population et facilite la mise en commun de services au profit des municipalités de son territoire.

TOUT SUR LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil de la MRC se compose de la mairesse ou du maire de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC. À titre de membres du Conseil, ils sont des conseillères et conseillers régionaux et doivent agir dans l'intérêt de la région.



Vincent Deguise
Saint-Joseph-de-Sorel



Patrick Péloquin
Sorel-Tracy



Michel Péloquin
Sainte-Anne-de-Sorel



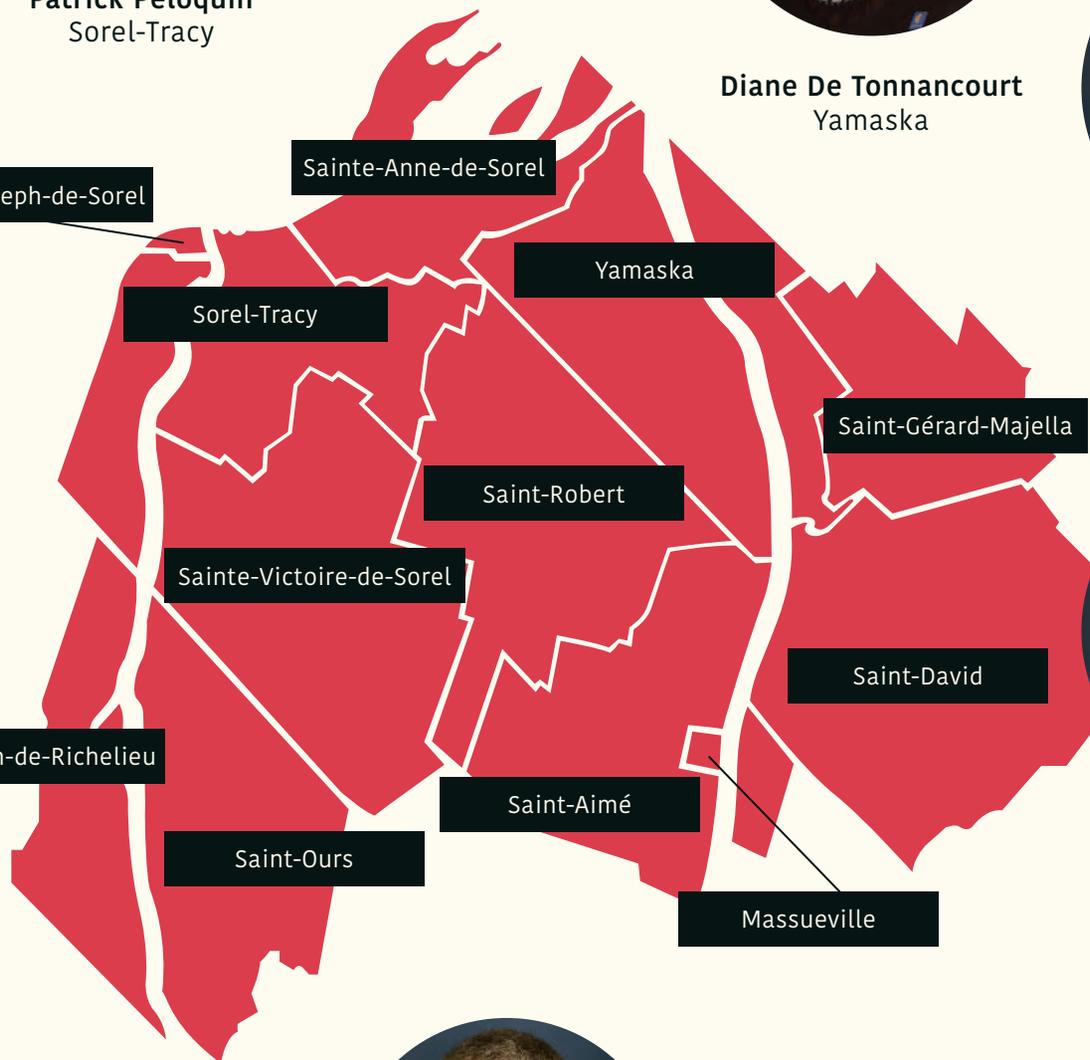
Diane De Tonnancourt
Yamaska



Marie Léveillée
Saint-Gérard-Majella



Michel Aucoin
Sainte-Victoire-de-Sorel



Richard Potvin
Saint-David



Alain Chapdelaine
Saint-Roch-de-Richelieu



Sylvain Dupuis
Saint-Ours



Denis Benoit
Saint-Aimé



Richard Gauthier
Massueville



Gilles Salvas
Saint-Robert

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le poids décisionnel des municipalités membres de la MRC est déterminé en fonction, entre autres, de leur population. Le Conseil de la MRC prend ses décisions à la double majorité, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de voix et de la population. Le nombre de voix attribué à une municipalité est fixé dans les lettres patentes de la MRC, lesquelles précisent qu'une voix est attribuée par tranche de 9 000 habitants ou moins.

Donc, pour toute l'année 2022, le représentant de la Ville de Sorel-Tracy bénéficiait de 4 voix alors que les représentants des 11 autres municipalités disposaient chacun d'une voix pour un total de 15 voix (1 voix par tranche de 9000 citoyens). Ainsi, la prise de décision à la « double majorité » signifie qu'une proposition doit recevoir d'une part, une majorité de voix « en faveur » (soit 8 voix et plus sur un total de 15), et d'autre part, les voix « en faveur » doivent représenter plus de 50 % de la population (ex. : pour 2022, plus de 26 332 personnes). Une formule de limitation des voix assure également qu'aucune municipalité ne puisse détenir à elle seule la double majorité (nombre de voix et population représentée).

Cependant, dès que la double majorité n'est pas atteinte, cela entraîne le rejet d'une proposition. Par exemple, si des membres du Conseil s'expriment contre une proposition et représentent, ensemble, plus de 50 % de la population, la proposition n'est pas adoptée. Dans le même sens, puisque le maire de la ville-centre représente à lui seul plus de 50 % de la population, s'il vote contre une proposition, celle-ci n'est pas adoptée, et ce, même s'il est le seul à voter contre.

TABLEAU DE COMPILATION DES VOTES – ANNÉE 2022

Municipalité	Population Décret 1516-2021	Nombre de voix
Massueville	546	1
Saint-Aimé	476	1
Saint-David	892	1
Sainte-Anne-de-Sorel	2 790	1
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 510	1
Saint-Gérard-Majella	244	1
Saint-Joseph-de-Sorel	1 614	1
Saint-Ours	1 765	1
Saint-Robert	1 855	1
Saint-Roch-de-Richelieu	2 590	1
Sorel-Tracy	35 627	4
Yamaska	1 754	1
TOTAL	52 663	15

LA MRC EN CHIFFRES – ANNÉE 2022

- 12 municipalités
- Superficie : 594 km²
- Réseau hydrique : environ 900 km de cours d'eau
- Budget : 20 663 367 \$
- Population : 52 663 selon le décret publié en décembre 2021 dans la Gazette officielle du Québec
- Âge moyen : 46.9*
- Population active : 23 860*
- Nombre de ménages : 23 795 *
- Revenu total médian des ménages : 52 922 \$*
- Revenu total moyen des ménages : 67 045 \$*
- Valeur moyenne des maisons : 193 363 \$**

* Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

** Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Évaluation foncière des municipalités du Québec.

La MRC est composée de deux municipalités urbaines fortement industrialisées, représentant 71 % de sa population et concentrées dans seulement 10 % du territoire. C'est aussi une zone rurale de 10 municipalités couvrant 90 % de son territoire et représentant 29 % de sa population totale.

LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL : UNE COMPLÉMENTARITÉ URBAINE ET RURALE!

CONCERTATION ET COLLABORATION, UN CHOIX GAGNANT

Pour mener à bien le rôle de la MRC en matière de gouvernance régionale, les membres du Conseil privilégient la concertation. Pour ce faire, ils participent aux travaux d'une trentaine de comités et d'organismes. Ils peuvent ainsi s'appuyer sur les recommandations de ces nombreux comités pour alimenter leurs réflexions concernant les différents dossiers.

De plus, la MRC confie à des organismes existants ou qu'elle a créés des mandats spécifiques et en assure le financement, sauf exception comme pour Parc éolien. Voici quelques exemples :

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

Parc éolien Pierre-De Saurel est une société en commandite créée par la MRC. Cette société, administrée par un conseil formé de 5 personnes, est responsable d'assurer les opérations et d'optimiser les rendements du parc éolien dans le but de le rendre performant et rentable. La MRC est l'une des rares au Québec, pour ne pas dire la seule encore aujourd'hui, à avoir implanté un parc éolien 100 % communautaire, c'est-à-dire que la MRC a créé le parc sans partenaire privé avec lequel l'investissement ainsi que les profits auraient été partagés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PIERRE-DE SAUREL

C'est la MRC qui détient la responsabilité du développement économique régional. Elle en confie cependant le mandat à l'organisme Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) et approuve chaque année les orientations générales déterminées par son conseil d'administration.

L'année 2022 aura marqué le DÉPS qui aura ainsi continué à compléter son équipe dévouée pour optimiser l'accompagnement des entrepreneurs et aussi pour mettre en place une structure adéquate afin de répondre aux différents besoins exprimés lors de la consultation publique menée auparavant par le député provincial, M. Jean-Bernard Émond.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF DE PIERRE-DE SAUREL

La Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel poursuit ses opérations en lien avec le nouveau plan de transport régional adopté en 2021 par la MRC après avoir reçu, des municipalités locales, la compétence en la matière. Elle exploite et améliore ainsi les différents volets du service afin d'optimiser les déplacements des usagers entre les 12 municipalités du territoire (transport collectif régional, Taxibus et adapté). Rappelons que les différents objectifs liés à l'adoption de ce plan sont, en plus de renforcer la complémentarité rurale et urbaine de la MRC :

- D'optimiser les déplacements vers Longueuil pour en réduire les coûts;
- De proposer un service de transport collectif régional réunissant toutes les municipalités de la MRC;
- De vérifier les améliorations potentielles à apporter au service de transport pour les usagers à mobilité réduite;
- D'identifier les intégrations potentielles des opérations de certains volets afin d'en optimiser les interrelations, le fonctionnement et les coûts.

Les services de transport ainsi offerts sur le territoire et en direction de Longueuil à des prix très compétitifs sont également en lien avec le projet de plateforme virtuelle d'attraction de talents et de familles et en faciliteront leur intégration. Ces services s'inscrivent aussi en étroite relation avec le plan d'action en développement social.

RÉSEAU CYCLABLE DE LA SAUVAGINE

La MRC est locataire de l'emprise ferroviaire abandonnée sur laquelle est construite la piste cyclable régionale, et ce, à partir du boulevard Fiset à Sorel-Tracy jusqu'à la limite est de la MRC à Saint-Gérard-Majella. La gestion régulière des opérations et de l'entretien est cependant confiée à Réseau cyclable de la Sauvagine, un organisme sans but lucratif.

Grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et au Fonds régions et ruralité (FRR), deux fonds gouvernementaux gérés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC bénéficie d'aides financières pour prolonger la piste cyclable régionale jusqu'à Yamaska. Le grand engouement des touristes pour le cyclisme fait de ce projet un attrait touristique majeur dans la région. Il est bon de souligner que la MRC bénéficie d'une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien de la piste cyclable.

OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE SOREL-TRACY

La MRC confie à l'Office de tourisme (Tourisme Région Sorel-Tracy) la responsabilité de l'accueil et de la promotion du tourisme régional. La mission de l'organisme consiste à regrouper, concerter et représenter les intervenants touristiques, dans le but de générer un rayonnement régional, national et international.



RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION

DES MEMBRES DU CONSEIL – 2022

Membres du Conseil	Rémunération	Allocation des dépenses
Préfet	20 915,16 \$	10 457,64 \$
Préfet suppléant	10 457,64 \$	5 228,76 \$
Conseiller régional (autres que préfet et préfet suppléant)	6 971,76 \$	3 485,88 \$
Membres de comités	267,86 \$ / comité	N/A

FINANCEMENT DE LA MRC



La MRC est principalement financée par :

- Les quotes-parts établies par la MRC pour les municipalités locales sous sa juridiction;
- Les subventions accordées par le gouvernement du Québec.

QU'EST-CE QU'UNE QUOTE-PART?

Une quote-part est le paiement annuel qu'une municipalité doit verser à la MRC. Ce financement permet à la MRC de financer ses activités liées à l'exercice des responsabilités qui lui sont dévolues par la Loi ou par délégation, mais aussi à financer plusieurs organismes régionaux sous sa responsabilité.

Par exemple, en 2022, les municipalités membres de la MRC ont contribué pour 11 775 142 \$ en quotes-parts sur un budget total de 18 830 142 \$. Les autres sommes étant en provenance de diverses sources de revenus : services rendus, financement, affectations du surplus, etc.

La partie la plus importante du budget de la MRC correspond à celle de la gestion des matières résiduelles, comprenant entre autres les différents services aux citoyens pour les collectes et l'écocentre. La gestion des matières résiduelles représente 6 552 964 \$, soit 34,80 % du budget 2022. De plus, il est important de souligner que les sommes prévues au budget pour les équipements, services ou activités à caractère supralocal sont remises aux municipalités concernées, et représentent 2 394 329 \$, soit 12,72 % du budget. Ces deux sections importantes équivalent à un peu moins de 50 % du budget total de la MRC.

MODES DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

La quote-part peut être établie en fonction de :

- Population officielle;
- Richesse foncière uniformisée (RFU);
- Nombre de bâtiments branchés physiquement au réseau de fibre optique pour chacune des municipalités (ex. : entretien du réseau de fibre optique);
- Protocole de gestion (ex. : équipements, services et activités à caractère supralocal);
- Unité d'occupation (ex. : gestion des matières résiduelles);
- Au prorata du bassin versant lié par les travaux exécutés dans un cours d'eau, et ce, sur un territoire défini;
- Toute autre répartition jugée adéquate par le Conseil de la MRC.

Une quote-part peut être imputée à une seule municipalité, à quelques-unes ou à l'ensemble. La méthode de répartition est importante, car elle doit assurer une équité entre les municipalités.



Municipalités	Quotes-parts	Versements aux municipalités*	Quotes-parts nettes	Coûts par habitant
Saint-David	204 959,38 \$		204 959,38 \$	238,05 \$
Massueville	87 178,07 \$		87 178,07 \$	166,13 \$
Saint-Aimé	134 297,89 \$		134 297,89 \$	291,32 \$
Saint-Robert	334 708,99 \$		334 708,99 \$	186,47 \$
Sainte-Victoire-de-Sorel	514 470,74 \$		514 470,74 \$	204,97 \$
Saint-Ours	328 801,97 \$	(4 158 \$)	324 643,97 \$	189,85 \$
Saint-Roch-de-Richelieu	486 640,78 \$		486 640,78 \$	204,90 \$
Saint-Joseph-de-Sorel	352 439,30 \$		352 439,30 \$	216,89 \$
Sorel-Tracy	8 276 645,49 \$	(2 375 626,00 \$)	5 901 019,49 \$	167,83 \$
Sainte-Anne-de-Sorel	645 857,88 \$	(9 226,00 \$)	636 631,88 \$	227,37 \$
Yamaska	340 596,87 \$	(5 319,00 \$)	335 277,87 \$	193,02 \$
Saint-Gérard-Majella	68 005,17 \$		68 005,17 \$	285,74 \$
12 municipalités	11 775 142,53 \$	(2 394 329,00 \$)	9 380 813,53 \$	181,10 \$

* Les versements aux municipalités correspondent aux sommes versées aux municipalités ayant des équipements et offrant des services ou des activités à caractère supralocal, comme :

- Sorel-Tracy pour la maison des Gouverneurs, le Biophare, le colisée Cardin, la piscine Laurier-R. Ménard);
- Saint-Ours pour l'animation sur le site du canal de Saint-Ours);
- Sainte-Anne-de-Sorel pour les bouées installées dans les chenaux;
- Yamaska pour les bouées installées sur la rivière Yamaska.

L'ÉQUIPE DE LA MRC

Pour développer la région, la MRC compte sur une équipe de professionnels multidisciplinaires d'une vingtaine d'employés. L'équipe œuvre, en collaboration avec le Conseil, les municipalités et les organismes du milieu, à faire de notre territoire un endroit où il fait bon vivre.

DIRECTION



Denis Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier



Jean-François Dauphinais
Directeur de la gestion de territoire



Sébastien Demers
Directeur des finances



Sonia Dumont
Conseillère en ressources humaines et projets spéciaux



Joanie Lemonde
Directrice générale adjointe et greffière



Omer Bambara
(depuis juin 2022)
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles



Josée Aubry
Inspectrice à la gestion des matières résiduelles

SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICES PROFESSIONNELS



Jean-Richard Beaulieu
Coordonnateur aux technologies de l'information



Amy Denoncourt
(depuis août 2022)
Coordonnatrice aux communications



Audrey Comtois
Coordonnatrice à la gestion des milieux naturels



Andrélyne Dufour
(depuis mai 2022)
Coordonnatrice à l'aménagement du territoire



Benoit Jolicoeur
Inspecteur régional, technicien en aménagement et inspecteur aux programmes d'amélioration de l'habitat



Mario Lacombe
Coordonnateur à la sécurité incendie et civile



Véronique Massé
Coordonnatrice à la politique familiale et des aînés



Sika Gautier Adomon
(depuis octobre 2022)
Chargé de projet en immigration



Maxime Risse
Coordonnateur à la géomatique



Julie Anne Tremblay
(depuis mai 2022)
Coordonnatrice au développement culturel



Yves Fraser
(depuis mai 2022)
Coordonnateur à la gestion des cours d'eau

> **Mohamed Aliouane**
(jusqu'en avril 2022)
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles

> **Josée-Ann Bergeron**
(jusqu'en juin 2022)
Coordonnatrice aux communications

> **Beritan Oerde**
(jusqu'en juin 2022)
Chargée de projet en immigration

> **Caroline Côté-Larose**
(jusqu'en avril 2022)
Coordonnatrice à l'aménagement du territoire

> **Marie-Hélène Trudel**
(jusqu'en mars 2022)
Coordonnatrice à la gestion des cours d'eau

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Chantal Chapdelaine
Secrétaire-réceptionniste



Isabelle Côté
Technicienne en comptabilité



Stéphanie Cournoyer
Secrétaire



Hélène Paul
Adjointe à la direction

PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE

Depuis 2018, la MRC bénéficie de subventions gouvernementales pour prolonger la piste cyclable régionale jusqu'à Yamaska sur l'emprise ferroviaire abandonnée que la MRC loue du ministère des Transports (MTQ). Les sommes ainsi reçues ont également permis de réaliser une analyse comparative pour identifier l'option à privilégier afin de traverser de façon sécuritaire la route 132 et joindre les deux tronçons. Les conclusions de cette analyse révèlent que la construction d'un tunnel s'avère être la meilleure option. La MRC a ensuite mandaté un autre consultant pour procéder à la confection des plans et devis du tunnel. Les plans et devis du projet de tunnel ont été approuvés par le MTQ à l'automne 2022.

En parallèle à ces dossiers, la MRC a discuté avec le MTQ pour l'installation de 2 nouveaux ponceaux dans la municipalité de Yamaska. Le but de ces échanges est de réaliser les travaux de remplacement le plus vite possible tout en tenant compte des diverses préoccupations environnementales.

PROJET DE CARREFOUR VIRTUEL RÉGIONAL D'ATTRACTION, D'INSTALLATION ET DE RÉTENTION DES TALENTS ET FAMILLES :

L'élaboration de ce projet rassembleur, structurant et très mobilisateur pour l'ensemble des partenaires membres du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre et pour les entrepreneurs qui ont été consultés avance en respect des échéanciers prévus. C'est un projet très ambitieux dont les coûts totalisent plus de 1,7 M\$ (subventionné à 80 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du FRR, volet projets « Signature innovation »). La réalisation de ce projet implique, compte tenu de son caractère innovateur, de nombreuses étapes à franchir pour, entre autres, mandater des firmes spécialisées dont le rôle sera d'une grande importance. Précisons que le Carrefour jeunesse-emploi Pierre-De Saurel a été mandaté par la MRC à titre de coordonnateur du projet.

Rappelons que le projet constitue une plateforme virtuelle (carrefour virtuel de recrutement régional agissant comme point central) doublée d'une stratégie de marketing territorial dans le but de faire connaître la région, ses attraits, les possibilités d'emploi afin de favoriser l'attraction, l'installation et la rétention des familles et des talents grâce à des services de soutien de proximité à l'échelle humaine pour favoriser les impacts positifs sur la démographie de la région. Lors de l'analyse qu'il en a faite, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a rapidement reconnu le caractère très innovant de ce projet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Investissement de 305 000 \$ pour revoir et adapter le modèle de gouvernance économique de la région afin que Développement économique Pierre-De Saurel dispose de plus de ressources financières pour améliorer la situation actuelle;
- Cet investissement s'ajoute à la contribution financière gouvernementale versée dans le cadre du programme « Accès entreprise Québec » pour offrir un service d'accompagnement aux entrepreneurs du territoire.

PERSPECTIVES POUR 2023

En plus de poursuivre ses activités régulières liées à chacune des compétences qu'elle exerce, la MRC traitera en 2023 plusieurs dossiers particuliers et d'envergure liés à ses responsabilités et engagements, soit :

- Mise en œuvre du plan d'action de la Politique territoriale en développement social;
- Renouvellement de la Politique régionale culturelle;
- Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et en assurer sa mise en œuvre;
- Élaboration et réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation pour optimiser le tri des matières résiduelles;
- Révision du Schéma d'aménagement et de développement en collaboration avec les équipes des municipalités du territoire;
- Prolongement de la piste cyclable jusqu'à la route 235 à Yamaska, incluant la recherche de subventions complémentaires à celles confirmées pour la réalisation du tunnel sous la route 132 et l'installation de 2 ponceaux à l'est du rang Saint-Louis;
- Mise en œuvre du Plan régional des milieux naturels (PRMN) lorsqu'il aura été approuvé par le gouvernement du Québec;
- Élaboration, en concertation avec les municipalités, d'une politique du couvert forestier afin d'augmenter le niveau de biodiversité sur le territoire;
- Contribution au développement et à la mise en place d'une symbiose industrielle afin de diminuer le volume des matières résiduelles pour les entreprises;
- Continuité des actions liées à la mise en place d'une plateforme virtuelle pour attirer de nouveaux talents et familles dans la région et élaboration d'une stratégie de marketing territorial pour faire connaître les principales attractions de la région et la belle qualité de vie qu'on y retrouve;
- Octroi d'un mandat à un consultant pour la réalisation de l'étude sur la mobilité des transports;
- Suivi des processus d'appels d'offres publics lancés par Hydro-Québec concernant le développement de l'énergie renouvelable (projets éolien et solaire).

Plus de détails à venir concernant ces projets dans le cahier des réalisations 2023.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est l'une des principales responsabilités de la MRC et la raison pour laquelle ces instances ont été créées. Le rôle de la MRC à cet effet est donc d'organiser et de planifier l'évolution de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement du territoire (SAD).

Le SAD est un document de référence qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC de façon à ce que tous les usages puissent cohabiter le mieux possible. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des acteurs concernés (municipalités, ministères, MRC limitrophes).

RÉALISATIONS

COMITÉ RESPONSABLE (pour l'analyse des décisions liées au milieu agricole)

Comité consultatif agricole (CCA), composé de :

- Gérald Brouillard, représentant de l'UPA
- Benoit Laferrière, représentant de l'UPA
- Patrick Benoit, représentant de l'UPA
- Denis Benoit, représentant de la MRC (maire de Saint-Aimé)
- Richard Potvin, représentant de la MRC (maire de Saint-David)
- Félix Nadon, représentant des citoyens
- Andrélyne Dufour, coordonnatrice à l'aménagement du territoire - MRC

Pour assurer une cohérence régionale et faire respecter les orientations et objectifs du SAD, le service de l'aménagement doit analyser la conformité de toutes modifications apportées aux documents d'urbanisme de toutes ses municipalités.

Aussi, la MRC applique, en territoire agricole (zone verte), le Règlement relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles. Les propriétaires et résidents de cette zone doivent donc respecter les dispositions prévues au règlement pour la construction ou l'agrandissement de bâtiments d'élevage d'animaux, les lieux d'entreposage des fumiers ainsi que pour tout accroissement de cheptels.

En dernier lieu, l'aménagement du territoire agit aussi à l'égard de la gestion de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

→ Le CCA a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à l'aménagement de ce territoire. Il soumet, au Conseil de la MRC, les recommandations qu'il estime appropriées sur les sujets qu'il a étudiés.

COURS D'EAU

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC détient la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau. À cet effet, elle a la responsabilité d'assurer le libre écoulement des eaux pour environ 900 km de cours d'eau sous sa compétence et pouvant inclure ceux créés ou modifiés par une intervention humaine. Certains cours d'eau sont cependant exclus, tels que :

- Le fleuve Saint-Laurent et les rivières Yamaska et Richelieu;
- Un fossé de voie publique ou privée;
- Un fossé mitoyen;
- Un fossé de drainage qui satisfait à certaines exigences précises.

Lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction susceptible de menacer la sécurité des personnes et des biens, elle peut réaliser des travaux afin de rétablir le libre écoulement des eaux.

RÉALISATIONS

COMITÉ CONSULTATIF

Comité régional des cours d'eau, composé de :

- Michel Aucoin, président, conseiller régional
- Michel Péloquin, conseiller régional
- Sylvain Joyal, représentant de l'UPA – Montérégie
- Renaud Péloquin, représentant de la relève agricole – UPA
- Benoit Laferrière, consultant en agroalimentaire
- Benoit Bibeau, citoyen possédant ou ayant possédé des terres

Nettoyage de 4 cours d'eau

- Cours d'eau Cardin (Yamaska)
- Rivière Saint-Louis, branche 1 (Yamaska)
- Ruisseau Laplante, branche 82 (Saint-Ours)
- Embranchement Nadeau-Lachapelle (Saint-Gérard-Majella)

Trois études ont été faites pour des problématiques d'inondation et de dérochage de talus dans les cours d'eau suivants :

- Première rivière Pot-au-Beurre (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours)
- Troisième rivière Pot-au-Beurre, branche 17 (Saint-Robert)
- Décharge du Trait Carré (Saint-Ours)

Des travaux bonifiés seront faits dans les prochaines années.



MILIEUX NATURELS

Le cadre légal exige de toute MRC la réalisation d'un plan régional pour la conservation des milieux humides et hydriques. En septembre 2020, le Conseil de la MRC a choisi d'élargir le mandat du plan régional afin d'y intégrer tous les milieux naturels (forêts et friches). Cet ajout permet de tenir compte de la connectivité et des relations étroites entre les différents milieux naturels sur le territoire.

Le Plan régional des milieux naturels (PRMN) permettra ainsi de planifier à long terme leur conservation sur le territoire. À terme, il proposera des actions pour assurer leur conservation ou compenser leurs pertes associées au développement.

Qu'est-ce que le Plan régional des milieux naturels?

Le PRMN est un répertoire de tous les milieux naturels du territoire et une planification de leurs usages pour les 10 prochaines années afin d'établir :

- Ceux pouvant être altérés ou détruits;
- Ceux pouvant servir à certains usages durables et à des activités à faible impact;
- Ceux devant être préservés intégralement en aires protégées;
- Ceux à restaurer ou des sites potentiels pour la création de nouveaux milieux naturels.

Quels sont les milieux visés par le PRMN?

- Les milieux humides (étangs, herbiers aquatiques, étendues d'eau peu profondes, marais, prairies humides, marécages, tourbières);
- Les cours d'eau (incluant les rives, le littoral et la zone inondable);
- Les forêts;
- Les friches (aussi appelées prairies naturelles).

COMITÉ RESPONSABLE

Comité technique du plan régional des milieux naturels, composé de :

- Diane De Tonnancourt, conseillère régionale
- Michel Péloquin, conseiller régional
- Vicky Bérubé, représentante de l'OBV Yamaska
- Sylvain Lapointe, représentant du COVABAR
- Katherine Monette, représentante du Conseil régional en environnement de la Montérégie
- Louise Corriveau, représentante du Comité de la zone prioritaire du lac Saint-Pierre
- Audrey Comtois, coordonnatrice à la gestion des milieux naturels de la MRC
- Yves Fraser, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC
- Jean-François Dauphinais, coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC

RÉALISATIONS

Poursuite des activités en lien avec l'élaboration du PRMN qui sera déposé en juin 2023 au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Soutien aux municipalités pour l'application de la réglementation relative aux milieux naturels.

Mai-juin : Conjointement avec l'équipe de développement social de la MRC et le bureau coordonnateur du CPE de la Petite Marine, lancement des Petits bonnets verts, un projet de pédagogie en nature pour les services de garde en milieux familiaux. Plantation de 52 arbres par les tout-petits dans 23 parcs et espaces verts publics à travers 7 municipalités de la MRC.

Juillet-août : Un sondage en ligne et 2 rencontres virtuelles de consultation des propriétaires de milieux naturels.

Août : Animation d'un atelier sur la réglementation relative aux bandes riveraines lors d'une journée d'information organisée par le comité de la rivière Pot-au-Beurre.

Octobre 2022 : Lancement du registre du Patrimoine naturel Desjardins auquel la MRC a participé : <https://registredesjardins.nature-action.qc.ca/>.

Première séance de consultation publique sur le Plan régional des milieux naturels proposé.

Décembre : Rencontre de la ministre française de l'Environnement en marge de la COP 15 sur la biodiversité.

Collaboration aux rencontres et ateliers de travail des partenaires suivants :

- Comité du bassin versant de la rivière Pot-au-Beurre de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Initiative des laboratoires vivants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;
- Table de concertation sur les milieux humides et hydriques de la Montérégie animée par le Conseil régional en environnement de la Montérégie;
- Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre.

Types de milieux naturels	Pourcentages du territoire occupé par ce type de milieu naturel (%)
Étang et herbier aquatique	0,4
Marais	2,4
Marécage	5,5
Prairie humide	1,4
Tourbière boisée	0,4
Tourbière ouverte minérotrophe (fen)	0,1
Ensemble des milieux humides	10,2
Forêt non humide	14,7
Friche	1,1
Cours d'eau majeurs (Richelieu, Yamaska et fleuve Saint-Laurent, au niveau moyen hors des crues)	7,0
Ensemble des milieux naturels :	33,0

RÉALISATIONS

Poursuite des activités en lien avec l'élaboration du PRMN qui sera déposé en juin 2023 au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Soutien aux municipalités pour l'application de la réglementation relative aux milieux naturels.

Mai-juin : Conjointement avec l'équipe de développement social de la MRC et le bureau coordonnateur du CPE de la Petite Marine, lancement des Petits bonnets verts, un projet de pédagogie en nature pour les services de garde en milieux familiaux. Plantation de 52 arbres par les tout-petits dans 23 parcs et espaces verts publics à travers 7 municipalités de la MRC.

Juillet-août : Un sondage en ligne et 2 rencontres virtuelles de consultation des propriétaires de milieux naturels.

Août : Animation d'un atelier sur la réglementation relative aux bandes riveraines lors d'une journée d'information organisée par le comité de la rivière Pot-au-Beurre.

Octobre 2022 : Lancement du registre du Patrimoine naturel Desjardins auquel la MRC a participé : <https://registredesjardins.nature-action.qc.ca/>.

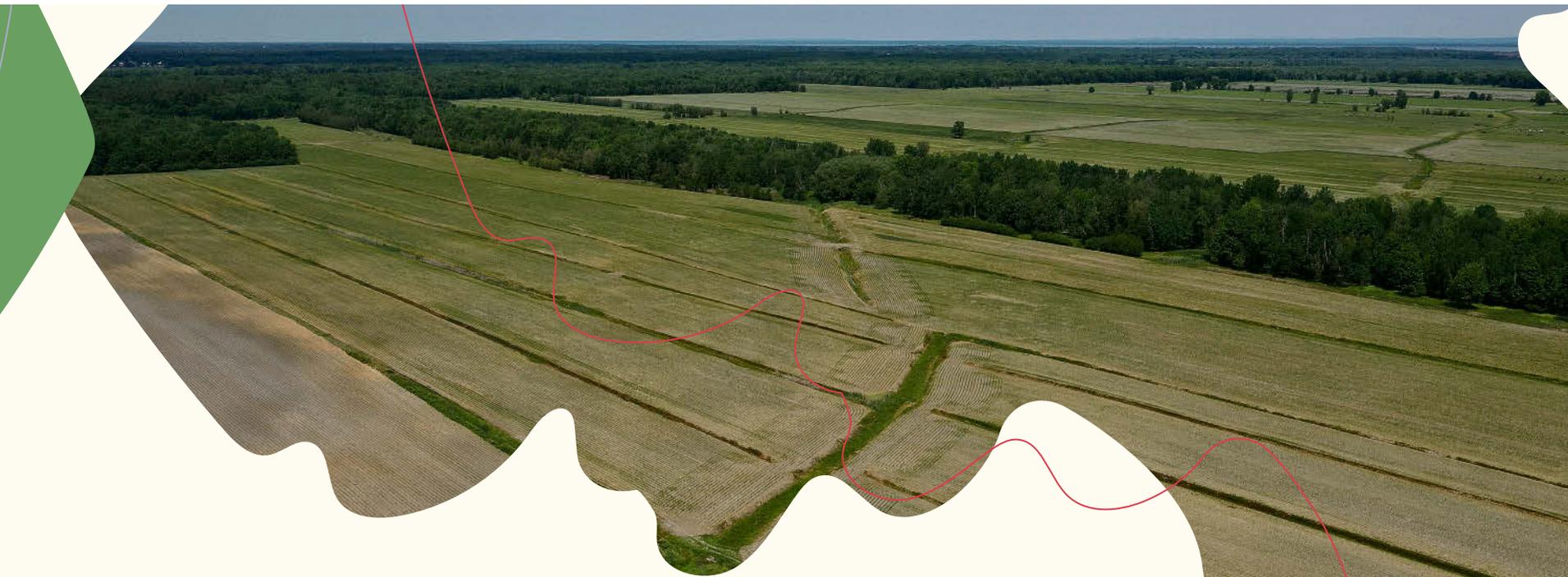
Première séance de consultation publique sur le Plan régional des milieux naturels proposé.

Décembre : Rencontre de la ministre française de l'Environnement en marge de la COP 15 sur la biodiversité.

Collaboration aux rencontres et ateliers de travail des partenaires suivants :

- Comité du bassin versant de la rivière Pot-au-Beurre de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Initiative des laboratoires vivants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;
- Table de concertation sur les milieux humides et hydriques de la Montérégie animée par le Conseil régional en environnement de la Montérégie;
- Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre.

Types de milieux naturels	Pourcentages du territoire occupé par ce type de milieu naturel (%)
Étang et herbier aquatique	0,4
Marais	2,4
Marécage	5,5
Prairie humide	1,4
Tourbière boisée	0,4
Tourbière ouverte minérotrophe (fen)	0,1
Ensemble des milieux humides	10,2
Forêt non humide	14,7
Friche	1,1
Cours d'eau majeurs (Richelieu, Yamaska et fleuve Saint-Laurent, au niveau moyen hors des crues)	7,0
Ensemble des milieux naturels :	33,0



INSPECTION

La MRC applique exclusivement en territoire agricole (zone verte) le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi qu'à la préservation des boisés.

Les propriétaires et résidents de cette zone doivent donc respecter les dispositions prévues au RCI pour l'abattage d'arbres, la construction ou l'agrandissement de bâtiments d'élevage d'animaux, les lieux d'entreposage des fumiers ainsi que pour tout accroissement de cheptels.

Cohabitation des usages agricoles et non agricoles

- 3 demandes traitées et complétées relativement aux installations d'élevage.

Préservation des boisés

- 8 demandes analysées et finalisées pour l'abattage d'arbres, toutes pour des coupes sélectives de plus de 30 % des arbres.



PRÉSERVATION DU COUVERT FORESTIER

Grâce à l'acquisition d'un drone, la MRC est maintenant en mesure d'assurer un meilleur suivi de l'état du couvert forestier, et ce, autant pour le suivi des demandes de certificat d'autorisation que pour une inspection. Ce nouvel outil se veut très efficace pour la découverte de coupe non conforme à la réglementation. Il est donc très utile pour atteindre les objectifs de préservation du couvert forestier, comme le reboisement obligatoire dans le cas d'une coupe à blanc de plus d'un hectare.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En ce qui concerne l'enveloppe budgétaire 2022-2023, le nombre de dossiers traités pour les programmes d'adaptation de domicile (PAD), de petits établissements accessibles (PEA) et RénoRégion (PRR) se détaille comme suit :

PAD

2022 – 2023 – Budget alloué (subvention) : 158 611,91 \$

- 2 demandes ont été complétées;
- 13 demandes sont en cours d'analyse;
- 10 demandes sont en cours d'inscription et en attente d'évaluation par un ou une ergothérapeute.

PAD (volet remplacement d'équipements)

2022 – 2023 – Budget alloué (subvention) : 12 575,87 \$

- 1 demande a été complétée.

PEA

2022 – 2023 – Budget alloué (subvention) : 25 000 \$

- 1 demande a été traitée et complétée.

PRR

2022 – 2023 – Budget initial : 80 000 \$ (budget final : 117 399,97 \$)

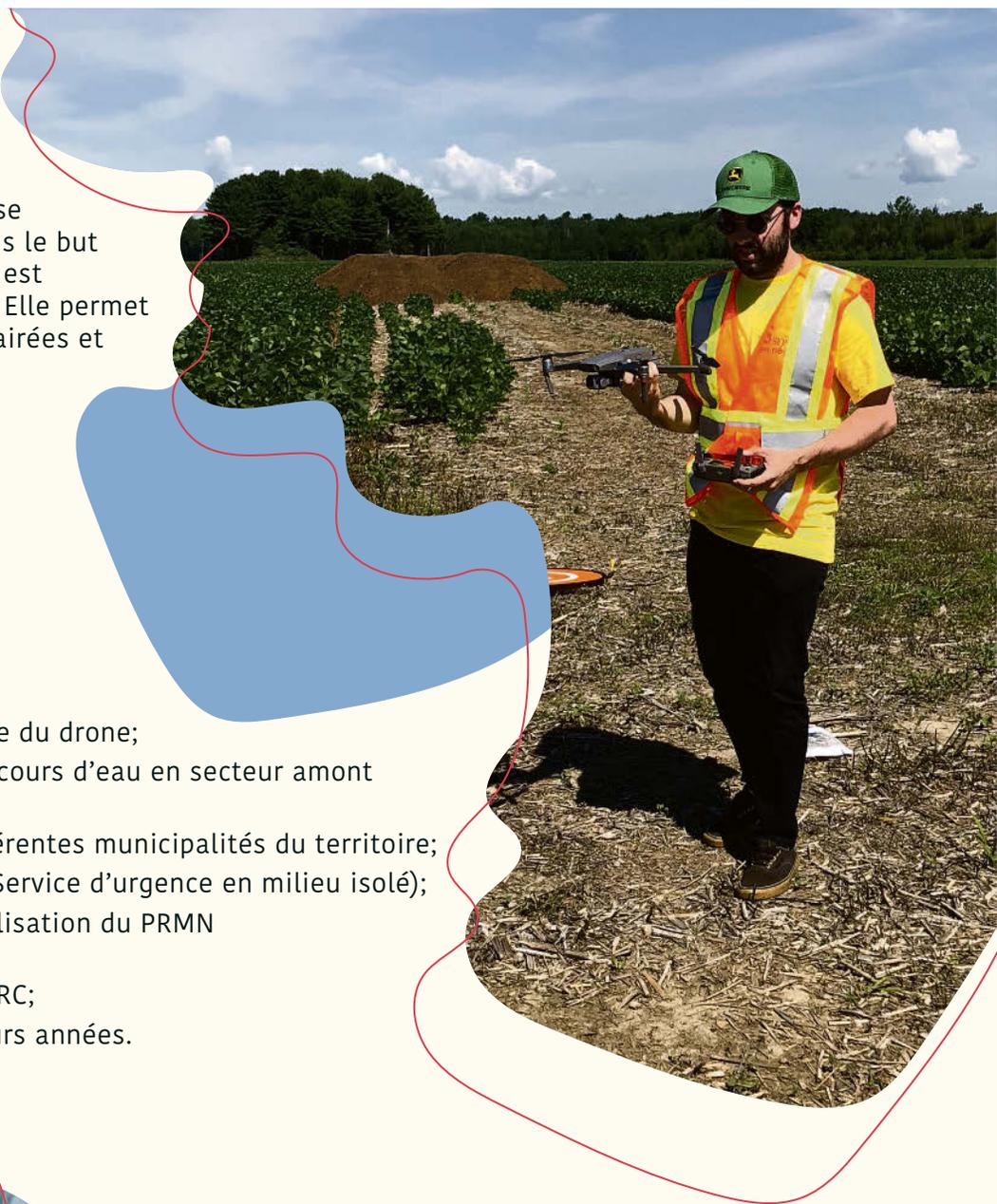
- 8 demandes ont été engagées pour un budget de 114 916,86 \$;
- 1 demande a été complétée pour un montant de 2 483,11 \$.

GÉOMATIQUE

La géomatique est une discipline qui collecte, analyse et diffuse des données géographiques par des moyens informatiques dans le but d'en faire des cartes géographiques de qualité. La géomatique est aujourd'hui un outil incontournable de la gestion du territoire. Elle permet notamment au Conseil de la MRC de prendre des décisions éclairées et efficaces dans des projets liés à l'aménagement du territoire, à la sécurité incendie et civile, à la gestion des cours d'eau, au patrimoine bâti, etc.

FAITS SAILLANTS

- Statistiques des sorties du drone;
 - Près de 11 h 35 de vol
 - 242 km parcourus
 - 78 sorties sur le terrain
- Expérimentation de l'inspection des bandes riveraines à l'aide du drone;
- Participation au projet de propositions de solutions pour les cours d'eau en secteur amont du bassin versant de la 1^{ère} rivière Pot-au-Beurre;
- Corrections de données en lien avec l'aménagement des différentes municipalités du territoire;
- Recherche exhaustive et réalisation de cartes pour le SUMI (Service d'urgence en milieu isolé);
- Continuation du soutien et de l'accompagnement pour la réalisation du PRMN (Plan régional des milieux naturels);
- Expansion de l'offre de cartes interactives sur le site de la MRC;
- Géoréférencement de photographies historiques pour plusieurs années.



SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

La Loi sur la sécurité incendie confère à la MRC la responsabilité, en collaboration avec les municipalités et leur service ou régie de sécurité incendie, d'établir et de coordonner la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI).

La MRC assure également un rôle de concertation et de soutien auprès des municipalités en ce qui a trait à la sécurité civile.

La sécurité incendie est assumée sur le territoire de la MRC par 4 services de sécurité incendie, soit : Saint-David, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy (qui couvre les territoires de Sorel-Tracy, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel). En complément, 2 régies intermunicipales couvrent les 4 autres municipalités du territoire, soit : la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (Massueville, Saint-Aimé) et la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac (Saint-Gérard-Majella et Yamaska).



Crédit photo: Steve Gauthier

COMITÉS RESPONSABLES :

Comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC), composé de :

- Sylvain Dupuis, préfet et président du comité
- Richard Gauthier, conseiller régional
- Maxime Dauplaise, directeur général - Sainte-Anne-de-Sorel
- Carlo Fleury, directeur général - Sorel-Tracy
- Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général - Saint-Roch-de-Richelieu
- Roger Lamanque, directeur - Service de protection et intervention d'urgence (SPIU) Sorel-Tracy
- Richard Desmarais, directeur - Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac
- Mario Lacombe, coordonnateur à la sécurité incendie et civile - MRC

Comité technique en sécurité incendie, composé de :

- Luc Beauregard, directeur - Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu
- Stéphane Descheneaux, directeur - Service de sécurité incendie de Saint-David
- Richard Desmarais, directeur - Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac
- Roger Lamanque, directeur - SPIU Sorel-Tracy
- Hugo Robidoux, directeur - Régie intermunicipale de protection incendie de Louis-Aimé-Massue
- Jean-Michel Simonot, directeur - Service de sécurité incendie de Saint-Ours
- Elvis Derois, directeur adjoint - Régie intermunicipale de protection incendie de Louis-Aimé-Massue
- Steve Groleau, directeur adjoint - SPIU de Sorel-Tracy
- Mario Lacombe, coordonnateur à la sécurité incendie et civile - MRC

RÉALISATIONS

En conformité avec les exigences gouvernementales, la MRC a adopté un SCRSI révisé dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le SCRSI est un document de planification et de concertation régionale qui fixe, pour l'ensemble des acteurs, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour assurer une protection optimale contre les incendies.

Ce document couvre une période de 5 ans.

De grands défis nous attendent durant cette période d'application : 14 programmes sont à implanter dans les services de sécurité incendie sur le territoire tout en respectant les 6 partenaires des MRC limitrophes. Le processus d'implantation des programmes est déjà commencé puisque le Conseil de la MRC a adopté le programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Finalement, 10 autres programmes sont en cours de réalisation et 3 en processus de développement.

Le nouveau SCRSI amène également une nouvelle procédure de vérification périodique qui se veut un outil pour assurer la réussite des objectifs identifiés et est inclus dans le plan de mise en œuvre qui regroupe les 41 actions retenues.

Les membres du CRSIC ont élaboré un plan stratégique 2022-2026. Ce plan a pour but de définir une mission et une vision commune à ce nouveau schéma et aussi de démontrer l'union de nos services de sécurité incendie vers des objectifs communs et une pensée unique.

AUTRES RÉALISATIONS :

1. Octroi d'un mandat pour réaliser une étude concernant les communications et, par le fait même, les équipements de la tour de communication afin d'optimiser les communications lors des interventions sur le terrain;
2. Réflexion concernant l'organisation d'une formation en sécurité civile à l'intention des directeurs généraux des municipalités;
3. Mise en place d'une formation virtuelle en gestion d'intervention de Tactik 360 à laquelle sera liée une subvention du MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4. Cette formation :
 - a. Permet aux officiers de vivre une simulation complète grâce à la réalité virtuelle sans avoir besoin de figurants ou d'un bâtiment réel;
 - b. Peut être offerte individuellement ou en petits groupes d'officiers et ne nécessite pas de préparation et offre plusieurs scénarios;
 - c. L'équipement fourni est livré dans un boîtier qui facilite le transport d'une caserne à l'autre;
4. Réflexion concernant la mise en place du projet « Chaîne d'entraide d'urgence destinée aux ménages en cas de sinistre » dans le cadre du plan d'action lié à la Politique territoriale en développement social (à suivre en 2023).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Depuis 1997, des ententes se sont conclues entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et les MRC concernant la desserte policière par la Sûreté du Québec (SQ) pour établir un partage des responsabilités. La mise en application de ces ententes est assurée par le comité de sécurité publique (CSP) au sein duquel les membres concentrent leur énergie sur la planification d'un milieu de vie sécuritaire pour la population.



RÉALISATIONS

COMITÉ RESPONSABLE

Comité de la sécurité publique,
composé de :

- Michel Péloquin, conseiller régional et président du comité
- Vincent Deguise, conseiller régional
- Denis Benoit, conseiller régional
- Martin Lajeunesse, conseiller municipal de Sorel-Tracy
- Jocelyn Mondou, conseiller municipal de Sorel-Tracy
- Sylvie Labelle, conseillère municipale de Sorel-Tracy
- Annie Lussier, responsable de poste - SQ
- Daniel Bérard, responsable du centre de services - SQ
- Joanie Lemonde, directrice générale adjointe et greffière, secrétaire du comité - MRC

- Signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture des services de cadets de la SQ :
Les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska ont eu recours aux services de cadets de la SQ durant l'été;
- Amorce du processus de révision des règlements RM-2017 applicables par la SQ sur l'ensemble du territoire de la MRC concernant la sécurité publique.

IMMIGRATION

Grâce à un partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la MRC contribue à favoriser l'attraction et l'établissement durable des personnes et des familles immigrantes sur son territoire.

L'immigration est un dossier qui est venu s'ajouter aux responsabilités de la MRC compte tenu de sa proximité avec la population et de ses responsabilités qu'elle assure déjà en matière de développement social, culturel et économique. Le rôle de la MRC est ainsi de réunir les conditions gagnantes à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes afin que l'immigration soit un facteur de prospérité et de vitalité dans notre région.

RÉALISATIONS

- Lancement du plan d'action en immigration;
- Mise en place de la table de concertation en immigration pour la région;
- Atelier de sensibilisation des membres des conseils municipaux et du personnel des municipalités;
- Atelier de formation des gestionnaires et organismes en lien avec les habitations;

Nous tenons à souligner l'engagement de l'ensemble des maires du conseil pour les projets fructueux en immigration.

FAITS SAILLANTS

La mise en place de la table de concertation en immigration permettra à tous les acteurs de mener la réflexion sur l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et de coordonner les actions.

POUR 2023 :

- Miser sur la sensibilisation de la population d'accueil et des membres des conseils municipaux ainsi que sur la formation des intervenants et intervenantes;
- Atelier d'échange interculturel (population - personnes immigrantes);
- Conférence publique sur l'immigration;
- Atelier de formation des employeurs.

UNE PHRASE QUI RÉSUME BIEN LE SERVICE D'IMMIGRATION À LA MRC :

« Une opportunité pour la région pour mieux intégrer les personnes immigrantes pour la vitalité de notre région! »

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Depuis 2010, la MRC possède un cadre de référence culturel : *Présente pour la culture...* Cette politique régionale oriente les actions de développement culturel qui sont déployées sur le territoire. La MRC reconnaît ainsi l'importance de ce secteur dans le développement d'une collectivité. C'est grâce aux ententes de développement culturel signées au fil des ans avec le ministère de la Culture et des Communications que la MRC développe et met en œuvre ses projets.



COMITÉ RESPONSABLE

Comité régional culturel, composé de :

- Diane De Tonnancourt, mairesse de Yamaska
- Richard Gauthier, maire de Massueville
- Jolyanne De Tonnancour, conseillère municipale de Saint-David
- Catherine Faucher, conseillère municipale de Sainte-Victoire-de-Sorel
- Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel
- Service des loisirs de Sorel-Tracy
- Marie-Ève Marcoux, coordonnatrice des loisirs, des communications et soutien aux groupes communautaires de Sainte-Anne-de-Sorel
- Nancy Yelle, responsable des loisirs et à la vie communautaire de Saint-Joseph-de-Sorel
- David Lesiège, agent de communication et de développement - CDC de Pierre-De Saurel
- Odette Langlois, artiste de Saint-Aimé
- Karine Généreux, coordonnatrice des services éducatifs
- Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
- Luc Martel, directeur général
- Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy et représentant du milieu des affaires
- Alain Larouche, directeur général - Azimut diffusion
- Julie Anne Tremblay, coordonnatrice au développement culturel - MRC

RÉALISATIONS

Printemps

- Accueil d'une nouvelle coordonnatrice au développement culturel au sein de l'équipe de la MRC.

Automne

- Début d'un nouveau mandat pour le comité régional culturel.

Automne

- Coup d'envoi de la démarche pour le renouvellement de la Politique culturelle régionale.

Hiver

- Réalisation de la programmation « La culture part sur la trotte ».

Hiver

- Lancement d'un appel de projets qui a permis la réalisation de cinq projets culturels sur le territoire.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ayant à cœur l'amélioration des conditions de vie sur le territoire et la réduction des inégalités sociales et économiques, la MRC a adopté en 2021 une première politique territoriale en développement social, puis c'est en 2022 que le Conseil de la MRC adopte le plan d'action qui s'y rattache.

Le développement social influence grandement la qualité de vie de la population d'un territoire. Par exemple, avec le contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se fait sentir partout au Québec, il est dans l'intérêt de la MRC d'offrir une région dynamique qui propose des services répondant aux besoins grandissants de la population. Une bonne qualité de vie est gage d'une grande capacité d'attraction, mais surtout de rétention.

La MRC travaille en collaboration avec différents organismes du territoire et est membre de plusieurs concertations régionales. Elle est aussi membre de plusieurs organismes nationaux, dont Espace MUNI qui est une organisation ayant pour but d'offrir un environnement municipal durable et inclusif qui permet aux citoyens et citoyennes de développer leur pleine capacité.

GRANDS DOSSIERS

- **Adoption du plan d'action en développement social :**
 - Plan d'action sur 5 ans
 - Investissement de 150 000 \$ pour la mise en œuvre



RÉALISATIONS

COMITÉ RESPONSABLE

Comité régional en développement social, composé de :

- Vincent Deguise, président, conseiller régional
- Richard Potvin, conseiller régional
- Pierre Michaud, conseiller municipal de Massueville
- Sylvain Boisselle, conseiller municipal de Saint-Aimé
- Linda Cournoyer, conseillère municipale de Saint-David
- Mélanie Gladu, conseillère municipale de Saint-Joseph-de-Sorel
- Sophie Poirier, conseillère municipale de Saint-Ours
- Gilles Salvas, maire de Saint-Robert
- René Courtemanche, conseiller municipal de Saint-Roch-de-Richelieu
- Dominique Ouellet, conseillère municipale de Sorel-Tracy
- Catherine Faucher, conseillère municipale de Sainte-Victoire-de-Sorel
- François Martin, conseiller municipal de Yamaska
- Myriam Cournoyer conseillère municipale de Sainte-Anne-de-Sorel
- Georges Forcier conseiller municipal de Saint-Gérard-Majella
- Véronique Massé, coordonnatrice au développement social - MRC

Voici quelques exemples de réalisations

- Collaboration au projet de Défi Cardio Pierre-De Saurel;
- Développement du projet Les petits bonnets verts;
- Poursuite de la mise en place du projet « Peu importe le sport, vous êtes son modèle »;
- Grand retour de la fête régionale des familles « Familles en fête »;
- Poursuite de l'offre estivale « Aînés actifs »;
- Première édition du dîner-causerie pour la sécurité des aînés.



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (MONTÉRÉGIE)

- Poursuite de la mise en œuvre des projets de l'Alliance pour la solidarité;
- Dépôt et approbation d'un nouveau projet de continuum en alimentation;
- Poursuite des projets en cours, tels que :
 - Campagne annuelle sur l'inclusion sociale (Les 5 bons sens);
 - Lancement, tournée et distribution de la trousse de sensibilisation à l'inclusion sociale auprès de plus de 40 organismes et collaborateurs;
 - Mise en œuvre d'un projet pilote Intervention jeunesse sur le territoire;
 - Pierre-De Saurel nourricier;
 - Habitation pour tous (Phase 2) : parachever des fonctionnalités de la vitrine Web sur les logements sociaux et communautaires et soutien à la concertation en habitation.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL :

- Favoriser l'attraction et la rétention des familles au sein du territoire de la MRC;
- Collaborer au développement et à l'amélioration de l'offre de services communautaires, publics, parapublics et municipaux sur le territoire;
- Favoriser le développement et l'épanouissement des citoyens et citoyennes de la MRC;
- Soutenir le travail de concertation de tous les partenaires du développement social sur le territoire et, le cas échéant, les projets qui en émergent.

Poursuite de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) au niveau régional et pour 11 municipalités de la MRC, particulièrement la cueillette de données menant à l'élaboration du portrait des aînés de la MRC. Le diagnostic de la situation est composé du portrait statistique, de la recension des services offerts aux aînés ainsi que de l'identification des besoins.

Au cours de l'année 2022, différents comités locaux, en partenariat avec la MRC, ont procédé à l'organisation de consultations citoyennes afin de mieux connaître les besoins des aînés.

Printemps - Été 2021	Sondage à travers la MRC	1168 répondants
Hiver 2022	Groupe de discussion	Rencontre d'une vingtaine d'intervenants et intervenantes
Automne - Hiver - Printemps	Consultations citoyennes	Près de 400 personnes rencontrées



V I V
A N T
I C I

MRC 
DE Pierre-De Saurel